



Délégation de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales de Centrafrique

BP : 828 Bangui – Tél : (236) 21 61 49 37 – 21 61 49 47 32 – Fax : (236) 21 61 78 59 – Téléx : 5209RC

N°2025/10094/ASECNA/DGAN/CE

Bangui, le 17 JAN 2025

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL (Recrutement d'un Auditeur Comptable et Financier)

1. Dans le cadre de la vérification des comptes de ses exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et 2025 la Délégation de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales de Centrafrique exprime le besoin de recourir aux services d'un Auditeur Comptable et Financier externe.
2. La Délégation de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales de Centrafrique invite, par le présent avis, les personnes morales intéressées à présenter leurs offres pour la fourniture desdites prestations.
3. Le dossier contenant les Termes de Références pour l'Audit Comptable et Financier des Comptes annuels peut être consulté puis téléchargé sur le site de l'ASECNA (www.asecna.aero) ou retiré en version numérique auprès du secrétariat du Délégué du Directeur Général de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales de Centrafrique à partir du **lundi 02 décembre 2024** sur présentation de la quittance de soumission obtenue moyennant paiement en espèce à la caisse de la Délégation de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales de Centrafrique d'un montant non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA**.
4. Toutes les offres doivent être déposées sous pli fermé (avec la mention « **CONSULTATION POUR LA DESIGNATION DE L'AUDITEUR DES ACTIVITES AERONAUTIQUES NATIONALES DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE** » au cabinet du Délégué du Directeur Général de l'ASECNA, au plus tard le **mercredi 05 février 2025 à 12h00 précises, heures locales**.
5. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **mercredi 05 février 2025 à 13h00 précises, heures locales**, dans la salle de Réunion Jean METE YAPENDE de la Délégation de l'ASECNA.
6. Les soumissionnaires doivent prendre toutes les dispositions requises pour que leur offre soit reçue à l'adresse et avant la date indiquée ci-dessus. Toute offre déposée à tout autre endroit à la Délégation de l'ASECNA ou après l'heure ou la date de clôture de dépôt, se fera aux risques du soumissionnaire et lui sera retournée sans être ouverte.
7. Enfin, la Délégation de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales de Centrafrique se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent Avis.

Le Délégué du Directeur Général de l'ASECNA aux
Activités Aéronautiques Nationales en Centrafrique,


Tolia Sylvestre ZOCKO-THOMBOYO.